



KINNEAR'S MILLS

M.R.C. DES APPALACHES,

MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Alexandra Gosselin, directrice générale, greffière-trésorière de ladite municipalité, que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills qui se tiendra le lundi 17 novembre 2025 à 19h30 à la salle municipale, au 120, rue des Églises, Kinnear's Mills (Québec) G0N1K0, les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Lot 6 483 258, 3340 chemin Jamieson

Nature et effet de la demande :

Cette demande vise l'implantation d'une nouvelle résidence pour que la façade soit entre 75 et 95 pieds de la ligne terrain avant.

Cette demande déroge au règlement de zonage numéro 264 article 7.6.1. lequel stipule que la marge de recul minimale requise par rapport à la ligne de lot avant doit être comprise entre 25 et 65,5 pieds.

2. Lot 6 483 257, 3320 chemin Jamieson

Nature et effet de la demande :

Cette demande vise l'implantation d'une nouvelle résidence pour que la façade soit à environ 75 pieds de la ligne terrain avant.

Cette demande déroge au règlement de zonage numéro 264 article 7.6.1. lequel stipule que la marge de recul minimale requise par rapport à la ligne de lot avant doit être comprise entre 25 et 65,5 pieds.



KINNEAR'S MILLS

Toute personne intéressée peut signifier son désaccord ou ses observations, **par écrit et ce, avant le lundi 10 novembre 2025**, à la municipalité qui en tiendra compte dans son analyse avant de prendre une décision.

Donné à Kinnear's Mills ce 15 octobre 2025

Par :

A. Gosselin

Alexandra Gosselin, directrice générale, greffière-trésorière